139 rue de Bercy 75012 Paris – BERCY Vauban 0060 Sud1 - 01 53 18 60 14 ou 36
solidairesfinancespubliques.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr - https://sections.solidairesfinancespubliques.info/b38/

Section DG &
Personnels Rattachés

La force de tous les agents de la DGFiP

Paris, le 12/10/2020

Comité Technique de Service Central de Réseau - CTSCR
des Services Centraux et Personnels Rattachés de la DGFiP
Réunion du 12 octobre 2020

Liminaire

Madame la Présidente,

➔ Le 30 septembre 2020, **les agents de la DGFIP découvraient** le dossier de presse et la documentation qui accompagnaient la réunion à Bercy sur, je cite, « **la relocalisation des services des Finances publiques dans les territoires ».**

La réunion était présidée par Bruno Le Maire et Olivier Dussopt. Dans l'assistance se trouvaient les **maires des 50 premières communes retenues dans le cadre de l'appel à candidature pour accueillir des services de la DGFiP**.

« 50 communes retenues dans le cadre de l'appel à candidatures » … ou la démétropolisation subitement rebaptisée relocalisation ! Pourquoi changer de nom ? Et quel sens cela a-t-il ? **Une relocalisation** suppose que des **services reviennent sur des sites où ils étaient précédemment**. Or ce n'est bien évidemment pas le cas pour les services soi-disant relocalisés.

De plus, dans la période, **le terme de « relocalisation » évoque bien évidemment la relocalisation des entreprises.** Relocalisation des entreprises que l'opinion publique, presque unanime, appelle de ses vœux depuis le début de la crise sanitaire. **Or les entreprises ont été délocalisées dans des pays aux coûts de main d'œuvre et de production très bas.** Et ces délocalisations ont des conséquences dramatiques en matière d'emploi, de capacités de production et d'approvisionnement. La pénurie de médicaments de première nécessité au plus fort de la crise de la COVID 19 a tristement démontré les ravages de cette délocalisation.

Dans cette action de promotion de la « *relocalisation made in DGFiP* », les thématiques sont volontairement mélangées, le message brouillé. Mais les informations, si elles sont parcellaires, n'en sont pas mois **très anxiogènes pour tous les agents de la DGFiP.**

Car **l'objectif est bien de réduire dogmatiquement les effectifs** en passant par des **suppressions de postes,** des **déplacements d'agents,** des **mutations forcées, avec pour conséquence, à terme, un démantèlement du réseau de la DGFiP. Tout ceci se traduira par une perte dramatique de compétences et d'expertise, alors que ces qualités sont pourtant régulièrement soulignées par les usagers de notre administration.**

Concernant le réseau, **d'après la documentation fournie** pour la réunion avec les maires du 30/09/2020, il apparaît que, de 2021 à 2024, des **missions actuellement exercées par les SIE des grandes métropoles régionales et de l'Île-de-France, seront transférées** – *devrions-nous dire « relocalisées »* - **dans des services de back-office pour les entreprises à** Pont-Audemer, Laon, Verdun, Vierzon, Valence, Dax, Chaumont, et Forbach dans des **antennes de SIE !**

S'agissant des services centraux, **la création** en 2021 à **Pau d'un PNSR en matière de gestion des professionnels, se révèle tout particulièrement anxiogène pour les agents du Service de la Gestion fiscale des professionnels.**

Ces derniers s'interrogent sur les missions de GF2 qui seront « relocalisées ».

Et l'audit en cours au sein de GF, réalisé par une société privée, afin de mesurer les charges de certains bureaux de GF **n'est pas là pour les rassurer,** bien au contraire !

Même si **l'objectif affiché** de cet audit est de **revoir les process, personne n'est dupe et l'angoisse des agents est encore exacerbée.**

Sur la méthode, pourquoi les **agents doivent-ils attendre la diffusion d'un dossier de presse** à l'appui d'une réunion des Ministres avec les maires des communes sélectionnées pour n'obtenir que quelques bribes d'informations sur des **réformes de grande ampleur qui ne seront pas sans conséquences sur leur avenir tant professionnel que personnel ?**

Solidaires Finances Publique rappelle qu'en tant que représentants des personnels, les élus sont mandatés pour défendre l'intérêt des agents et doivent être informés et associés au plus tôt sur les réformes structurantes de notre administration.

➔ Mais, les services chargés de la fiscalité ne sont pas les seuls dans le viseur !

Les métiers liés à l'informatique de la DGFiP se trouvent eux aussi dans l'œil du cyclone.

- **Ainsi, le 10 septembre 2020,** un **groupe de travail informatique** se réunissait.

A l'ordre du jour de ce GT, l'examen de 9 fiches. Les 8 premières balayaient un ensemble de sujets techniques en cours et consistaient à dresser un bilan d'actions, voire pour certaines d'entre elles passées.

Quant à la **9ème fiche,** *dernière mais non la moindre,* **et dernier point à l'ordre du jour d'une réunion très dense** - serait-ce un hasard ... ? **- intitulée « Transformation numérique »**, cette fiche mentionnait la création d'une **nouvelle structure, la Direction de la transformation numérique (DTNUM)** décrivant le projet d'un « rapprochement des maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage ».

Aux termes de cette fiche n° 9, **les principes de cette nouvelle organisation devaient être « approfondis » avec les représentants des personnels à l'occasion des prochains CTR et d'un GT…**

Or, ce sujet ne figurait pas à l'ordre du jour du CTR suivant du 6 octobre 2020, alors même que les premiers effets de ce projet sont prévus au dernier trimestre 2020, soit aujourd'hui !

Quand les représentants des personnels seront-ils associés à ce qui ressemble fort à une réforme d'ampleur de nos services informatiques ?

Quand les agents de la MOA de CAP Numérique et de la MOE de SI auront-ils des informations sur une réorganisation pourtant tellement impactante sur leurs métiers et leur devenir professionnel ?

Et enfin, pourquoi cette réorganisation ne figurait-elle pas parmi les points initialement inscrits à l'ordre du jour de ce CTSCR ? Il a fallu que ce sujet soit demandé par les représentants du personnel.

➔ S'agissant du rattachement direct du bureau GF-3C au chef de service qui nous est présenté pour avis, nous seront attentifs aux motifs qui président à ce rattachement afin de pouvoir évaluer son opportunité et les conséquences concrètes pour les agents.

➔ Concernant le rattachement de la Mission Rationalisation des réseaux publics du recouvrement à la sous-direction GF2 qui nous est présentée pour information, nous regrettons une nouvelle fois que certaines réorganisations ne nous soient présentées qu'*a posteriori* après qu'elles aient été mises en œuvre.

Sur la méthode, rappelons que **ce CTSCR doit être saisi sur les réorganisations en projet dans les services centraux**.

Sur le fond, nous resterons également très attentifs aux conséquences de ce rattachement pour les agents.

➔ Concernant la **démarche EcoFiP de la DGFiP, elle ne peut que recueillir notre assentiment**. La crise sanitaire que nous traversons a malheureusement démontré qu'il était plus que temps d'adopter une démarche écoresponsable.

➔ **Solidaires Finances Publiques a par ailleurs demandé l'inscription de plusieurs points à l'ordre du jour de ce CTSCR.**

- Ainsi, et dans la continuité des débats qui avaient eu lieu lors des précédents CTSCR des 10 mars, 30 juin et 7 juillet 2020 nous **avons demandé un retour sur les conséquences de la création d'un pôle national de soutien au réseau (PNSR) de Publicité foncière au service de la Gestion fiscale** (rattaché dans un premier temps au bureau GF3B).

En effet, des **agents des services centraux vont être impactés puisqu'il leur est demandé d'intervenir en « soutiens au Pôle de soutien » au réseau … avant de voir leur mission purement et simplement supprimée !**

Nous exigeons donc des informations et surtout des engagements clairs et précis sur l'accompagnement des agents impactés par cette réforme ainsi que sur les garanties qui leur seront accordées en termes de **rémunération** et de **garantie de maintien à résidence** pour ceux qui ne souhaiteront pas suivre le PNSR.

- De même, Solidaires Finances Publiques a demandé que soit ajouté à l'ordre du jour un **point sur la situation du bureau GF-2C dans lequel des situations de souffrance avaient été signalées** lors du CTSCR du 10/03/2020, suite à la présentation de la réorganisation dans ce Bureau par le Chef de Bureau.

Rappelons qu'il avait **alors été convenu que ce bureau serait invité, lors d'un prochain CTSCR à faire un bilan d'étape sur la situation en termes de risques organisationnels et psycho-sociaux** (RPS) et de management. A noter que l'alerte avait été relayée par **trois organisations syndicales**.

- Par ailleurs, nous avons également souhaité avoir **un retour** sur le **TCHAT de l'encadrement avec le Directeur général du 22/09/2020 dans le cadre de la mise en place du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM).**

En effet, alors que l'**Observatoire interne des Ministères économique et financier a notamment** révélé qu'**à la DGFIP 41 % des cadres A+** considèrent **n'être pas bien informés sur les réformes et projets en cours au sein de la DGFIP,** il serait précieux de **connaître la teneur** des échanges lors de ce **TCHAT de l'encadrement.**

Le déficit d'information et d'association de l'encadrement sur les réformes en cours ou en projet est particulièrement grave et préjudiciable, tant pour les cadres que pour l'administration. **On voudrait compromettre la réussite de la réorganisation qu'on ne s'y prendrait pas autrement … En effet,** le **postulat numéro un** de toutes les **théories de transformation** est qu'il est **indispensable** de s'assurer de l'**adhésion et du soutien de l'encadrement sous peine de compromettre la mise en œuvre des réformes.**

Pour rappel, Solidaires FIP **a maintes fois alerté l'administration sur le malaise de l'encadrement de proximité**, déjà très éprouvé depuis le début de la crise sanitaire.

- De même, **Solidaires FIP a demandé un rappel sur l'existence de la fiche et du référentiel CRISIQS** (Compte Rendu Inventaire et Suivi Itératif des Questions et Solutions) dont il avait proposé la création.

Cet outil, simple et accessible à tous, doit permettre, en période de crise, de disposer d'un cadre unique de formalisation des questions et d'apport de réponses "officielles", avec identification des entités responsables des solutions et de leur mise en œuvre.

- Par ailleurs, **Solidaires FIP a également souhaité connaître les références juridiques précises** fondant l'**impossibilité invoquée par le bureau RH-1A d'organiser en format mixte** (présentiel et audio ou vidéo) **des instances institutionnelles.**

Notons que ces références ont déjà fait l'objet d'une demande par courriel le 25/08/2020. De mauvais esprits pourraient être tentés de voir dans l'opposition de cette « impossibilité » de conduire des instances institutionnelles en format mixte une tentative de rendre encore plus difficile le dialogue social.

- Autre thématique dont nous avons demandé l'ajout à l'ordre du jour de cette réunion, la **possibilité d'enregistrer les séances du CTSCR afin de disposer d'un verbatim**.

En effet, la richesse et la densité des échanges de nos réunions, et la continuité de certains sujets d'une réunion à l'autre, justifient le besoin de disposer de ce type d'outil.

- De même, Solidaires FIP a rappelé son **attachement à la création d'un index thématique des services centraux** en demandant que ce point soit également ajouté. Rappelons qu'il ne s'agirait pas d'un document nominatif, mais d'un **inventaire thématique des différents sujets traités et missions des différents services**.

Cet outil, de type moteur de recherche, constituerait une aide précieuse pour tous les agents, tant des services centraux que du réseau.

Il serait d'autant plus utile dans des périodes comme celle que nous vivons où les fusions de services et restructurations multiples tendent à brouiller les cartes.

Au surplus, il **serait précieux pour les nouveaux agents en services centraux** et, revêtirait un **intérêt encore plus prononcé avec le développement du télétravail qui tend à rendre encore plus difficile l'intégration des arrivants** et la recherche d'informations.

➔ Concernant la mise en œuvre du **télétravail, Solidaires Finances Publiques réitère sa demande que soient rappelées, de manière officielle, des consignes claires et applicables partout, et de manière homogène** sur l'**ensemble des services centraux, et également au sein d'un même Bureau ou d'une Mission**. En effet, nous continuons d'avoir de nombreux retours sur des pratiques locales totalement hétérogènes, parfois contraires aux dispositions officielles qui préconisent un recours au télétravail le plus large possible, jusqu'à trois jours par semaine.

➔ Enfin, s'agissant des **consignes sanitaires**, il est i**ndispensable dans la période actuelle d'aggravation de la situation sanitaire, que ces dernières soient scrupuleusement respectées par toutes et tous, et partout.** Là encore, d'après de nombreux retours que nous avons, **il ne serait pas inutile de rappeler officiellement que les consignes sanitaires s'appliquent, quels que soient le grade et la fonction des personnels des agents de la DGFiP.**

Pour conclure ces propos liminaires, et compte tenu de toutes les positions qui y sont exprimées, **Solidaires Finances Publiques s'insurge contre les multiples tentatives, directes ou indirectes, de freiner, voire d'empêcher l'exercice du dialogue social**.

Devrons-nous une nouvelle fois, comme lors de la « péripétie » du bilan de compétences, de nouveau saisir les instances juridictionnelles pour faire valoir les droits des agents ?

Solidaires Finances Publiques espère que l**es souhaits du Directeur général** appelant de ses vœux, dans le compte rendu du CTR du 6 octobre 2020 publié sur Ulysse, **l'« approfondissement du dialogue social » ne resteront pas une simple formule mais se traduiront par une réelle amélioration de ce dialogue.**

Solidaires Finances Publiques, vous remercie comme à l'accoutumée, Madame la présidente, ainsi que l' ensemble de votre équipe, pour votre disponibilité.

Un bémol toutefois cette fois-ci sur la documentation préparatoire, absente sur un sujet pourtant majeur de l'ordre du jour tel que le projet de création de la Direction de la transformation numérique. En effet, comment envisager une réunion avec des échanges constructifs alors que les représentants du personnel vont découvrir en séance le détail d'un sujet important inscrit à l'ordre du jour. Ce type d'échanges s'apparenterait plutôt à une communication descendante … aux antipodes d'un dialogue social constructif.

Nous sommes conscients, Madame la Présidente, que **vous ne pouvez pas nous communiquer des documents qui ne vous sont pas transmis …** notre alerte en la matière **vise donc plutôt les services émetteurs - ou plutôt « rétenteurs » - de cette documentation et des informations qu'ils devraient contenir.**

Solidaires Finances Publiques vous remercie, Madame la Présidente pour l'ajout de tous les points demandés à l'ordre du jour. Nous apprécions également que vous soyez parvenue à faire intervenir des interlocuteurs qui, nous l'espérons, pourrons apporter des réponses précises et concrète à toutes nos questions.

Merci